



**A retourner complété et signé avec le règlement.**

*(Merci de remplir les champs obligatoires signalés par un trait vertical rouge et de parapher chacunes des pages)*

Informations pratiques

M Mme Mlle

Prénom :

Nom :

Adresse :

Ville

Code postal

Mail :

Téléphone :

Profession :

## Contrat de formation professionnelle

### Entre les soussignés

SAS ADN ESPRAXIE Le Bois d'Auluy 45370 Dry - Siren : 949198766,

Représenté par Messieurs Arnaud Detivaud et Nicolas HO.

**Ci-après désigné « l'organisme de formation » d'une part, et d'autre part**

:

M Mme Mlle

Prénom :

Nom :

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

## Article 1er

### Intitulé du stage

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **TPA thérapeute-praticien- Métier de l'accompagnement**

## Article 2

### Nature et caractéristique de l'action de formation

**Type de formation** : L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par **l'article L.6353-1 du code du travail**.

### Objectif :

- Intégrer la conscience de la posture dans l'accompagnement
- Créer un espace d'écoute au service de la relation et du dialogue d'accompagnement.
- Explorer les bases du modèle corporellement : Intelligence Corporelle, d'inspirations martiales et systémiques pour vous soutenir dans votre pratique.

## Article 3

### Organisation de l'action de formation

**Dates** : (module 4 jours) 28 h/ module

**Semaine TPA1** : Lundi 5 février au Jeudi 8 février 2024

**Semaine TPA2** : Lundi 13 Mai au Jeudi 16 Mai 2024

**Semaine TPA3** : Lundi 1 Juillet au Jeudi 4 Juillet 2024

**Horaires** : pour chaque module 9h-17h30 28,00 heures/semaine

**Nombre de participants possible** : 8 à 25 maximum

**Moyens pédagogiques** : en vue de compétences pédagogiques, assiste à : exposé théorique, travail pratique, mises en situation.

## Article 4

### Délais de rétractation

**Le stagiaire dispose de 10 jours pour se rétracter à partir de la date de sa signature de ce contrat.** Il doit alors en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dépassé ce délai, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## Article 5

### Prix et Paiement

Le prix de l'action de formation professionnelle est fixé à :  
870 € pour 1 module de 4 jours

### **Modalités de règlement**

Versement de 30% d'arrhes 10 jours après la date où le stagiaire signe ce contrat soit 261 €.

Règlement du solde en début de formation soit 609€

La participation est validée dès réception du présent contrat, de la fiche d'inscription et de l'acompte.

## Article 6

### Annulation, Interruption du stage

**Si annulation de la formation du fait de l'organisme** (par exemple pour cause de nombre de stagiaires insuffisant, moins de 8 participants) : les sommes versées seront intégralement restituées.

**Si abandon par le stagiaire sans motif de force majeure dûment reconnu** : la formation est due entièrement.

**Si abandon de la formation pour motif de force majeure dûment reconnu** : seules les journées effectuées restent dues.

**Date et signature avec « lu et approuvé »** Fait en double exemplaire

